

DPC sous la loupe

Printemps 2021

Points saillants de la réunion du Comité national sur le développement professionnel continu (3 et 4 octobre 2020)

Projet pilote pour la certification d'activités de deux ou trois crédits par heure

Le Comité national sur le développement professionnel continu (CNDPC) du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a pris une décision concernant l'avenir du projet pilote pour la certification d'activités de deux ou trois crédits par heure. Celui-ci avait pour but de permettre aux bureaux universitaires de DPC et aux sections provinciales du CMFC de certifier des programmes donnant droit à deux ou trois crédits par heure, un processus habituellement effectué par le bureau national du CMFC. Le projet pilote a débuté en 2018

avec la participation de cinq bureaux universitaires de DPC et d'une section provinciale du CMFC. À la fin, il restait quatre bureaux universitaires de DPC participants.

Le Groupe consultatif sur le projet pilote a présenté au comité une proposition décrivant les prochaines étapes et recommandations. La proposition a été approuvée telle que rédigée, avec une modification : le comité a estimé qu'il était important de continuer d'exiger que deux évaluateurs soient membres du CMFC lors de l'évaluation d'activités de deux ou trois crédits par heure, même pour celles qui sont évaluées par les bureaux universitaires de DPC (l'exigence qui s'applique actuellement à l'évaluation de tous les programmes visant la certification pour deux ou trois crédits par heure).

Le comité a donné son approbation pour que les trois bureaux de DPC ayant terminé le projet pilote (ceux de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université du Manitoba et de l'Université Dalhousie) puissent évaluer de façon permanente les activités de deux ou trois crédits par heure dont ils ont grandement contribué à la création. Le bureau de DPC de l'Université de Toronto poursuivra sa participation au projet pilote jusqu'à l'achèvement de tous les éléments requis.

Le département de DPC du CMFC acceptera de nouveaux sites pour le projet pilote en 2021. Les bureaux universitaires de DPC accrédités par le Comité d'accréditation de la formation médicale continue et les sections provinciales du CMFC qui souhaitent participer à un nouveau cycle de

Dans ce numéro

- 01 | Points saillants de la réunion du Comité national sur le développement professionnel continu
- 03 | Mise à jour du document *Comprendre la certification Mainpro+ : Normes pour les fournisseurs de programmes de développement professionnel continu*
- 06 | Représentation équilibrée des genres et diversité dans la planification des programmes certifiés Mainpro+
- 07 | Exigences pour l'examen sur le plan de l'éthique des webinaires en direct
- 08 | Plateformes et URL appropriées pour la prestation de DPC virtuel
- 09 | Conseils et astuces CERT+
- 10 | Dates à retenir
- 11 | Ce que nous lisons : Une bibliographie de DPC

formation en vue du projet pilote sont invités à manifester leur intérêt par courriel à M^{me} Jessica Black, responsable de la certification, DPC, à jblack@cfpc.ca.

Le département de DPC du CMFC remercie les membres du Comité consultatif sur le projet pilote pour leur travail dans l'élaboration de la proposition et félicite les unités de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université du Manitoba et de l'Université Dalhousie qui ont terminé le projet pilote.

Groupe de travail sur les normes Mainpro+

Dans le cadre de son engagement envers le processus d'amélioration continue de la qualité, le département de DPC a recommandé la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner le programme Mainpro+^{MD}. Le CNDPC a approuvé le mandat du Groupe de travail sur les normes Mainpro+ qui sera bientôt constitué. Voici ce en quoi il consiste :

1. Établir et examiner les normes de participation au programme Mainpro+ — dont les exigences en matière de rapports annuels ou cycliques, le rôle des exigences minimales ou maximales par catégorie et les exigences relatives aux plans d'apprentissage professionnel (PAP) — et, éventuellement, y recommander des changements.
2. Recommander si le maintien de la certification (p. ex., la désignation spéciale CCMF et les certificats de compétence additionnelle) au sein du CMFC doit inclure d'autres éléments au-delà de la participation au DPC.
3. Orienter l'évolution des normes Mainpro+ afin qu'elles reflètent les normes nationales et internationales de DPC pour les organisations de médecins et de professionnels paramédicaux.
4. Veiller à ce que les normes Mainpro+ reflètent les besoins des participants Mainpro+ tout en conciliant ces besoins avec les attentes des autres intervenants tels que, mais sans s'y limiter, les ordres des médecins et le grand public.

Le personnel du DPC du CMFC se mettra à la recherche de membres pour le groupe de travail au début de 2021. Le groupe de travail soumettra un rapport final au CNDPC pour examen lors de sa réunion du printemps 2022. Il devra présenter des recommandations sur un cadre d'évaluation, conformément à l'approche du CMFC en matière d'évaluation dans tout le continuum de l'éducation.

Stimulation magnétique transcrânienne répétitive : ce sujet est-il admissible ?

La stimulation magnétique transcrânienne répétitive (SMTr) est un traitement approuvé par Santé Canada pour les patients souffrant de dépression résistante au traitement. Un organisme de réglementation provincial s'est adressé au département de DPC du CMFC concernant la pertinence de la formation sur la prestation et/ou la prescription de ce traitement pour les médecins de famille, car il estimait que cela ne relève pas de la médecine familiale.

Après en avoir discuté, le CNDPC a déterminé que les activités de DPC conçues pour éduquer les médecins de famille sur les risques et les avantages de la SMTr sont admissibles à la certification Mainpro+. Cependant, les programmes conçus pour former les médecins sur la façon de dispenser ou de prescrire ce traitement ne sont pas admissibles à des crédits certifiés, car on considère que cela ne relève pas de la médecine familiale. Les normes de certification Mainpro+ seront mises à jour pour refléter cette décision.



Mise à jour du document *Comprendre la certification Mainpro+ : Normes pour les fournisseurs de programmes de développement professionnel continu*

Nous sommes heureux de partager avec vous la version révisée du document *Comprendre la certification Mainpro+ : Normes pour les fournisseurs de programmes de développement professionnel continu*. Les normes de certification Mainpro+ ont été mises à jour pour refléter les changements dans les politiques qui ont été approuvés en 2019 et 2020 et pour améliorer la clarté et la mise en application du document. Le **tableau 1** présente un résumé des principaux changements apportés au document.

Tableau 1. Sommaire des changements dans la mise à jour de 2021 de *Comprendre la certification Mainpro+*

Titre de la section	Description du changement
Foire aux questions (FAQ)	Une nouvelle question souligne les différences entre les exigences pour les activités certifiées en ligne/virtuelles et les activités certifiées en personne.
FAQ	Les questions sur le rôle des représentants de l'industrie lors des événements certifiés Mainpro+ ont été mises à jour pour refléter les changements dans les politiques. Les représentants de l'industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS) ne peuvent en aucun cas jouer un rôle de formateur/présentateur dans le cadre d'activités certifiées Mainpro+.
FAQ	Des clarifications ont été apportées concernant la participation de participants de l'extérieur de la province à des activités d'autoformation en ligne certifiées par la province.
Dans tout le document	Des modifications ont été apportées pour clarifier la façon dont les normes Mainpro+ s'appliquent à la prestation virtuelle de programmes de DPC.
Définir le DPC : Catégories de crédits	Les définitions des trois catégories de crédits Mainpro+ ont été ajoutées.
Définir le DPC admissible : Formats d'apprentissage	Les définitions des formats d'apprentissage courants pour les activités de DPC (p. ex., séries régulières, club de lecture) ont été ajoutées.
Définir le DPC : Fournisseurs admissibles	Les définitions des organisations prestataires de DPC admissibles, des organisations prestataires de DPC inadmissibles et des entités commerciales de l'IPSS ont été révisées dans ces pages.
Définir le DPC : Sujets inadmissibles	Les programmes sur les procédures de médecine esthétique et sur le mieux-être personnel ont été retirés de la liste des sujets inadmissibles. Les programmes conçus pour fournir une formation sur la prestation ou la prescription de SMTr ont été ajoutés à cette liste.

Titre de la section	Description du changement
Comité de planification scientifique	La définition d'un comité de planification scientifique a été révisée pour correspondre à la définition incluse dans la <i>Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées</i> . Cette définition comprend également la promotion de la diversité au sein des comités de planification scientifique et du corps professoral pour les activités de DPC (voir plus de détails dans le prochain article de ce bulletin, « Représentation équilibrée des genres et diversité dans la planification des programmes certifiés Mainpro+ »).
Certification provinciale	Les exigences de certification provinciale des activités d'autoformation en ligne ont été clarifiées.
Processus de demande de certification	La description des exigences en matière d'évaluation du contenu a été révisée pour clarifier les attentes quant aux demandes soumises.
Déclaration et divulgation des conflits d'intérêts	Les exigences du CMFC en matière de divulgation et de déclaration des conflits d'intérêts ont été mises à jour pour correspondre plus étroitement à celles du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Veuillez prendre note du nouveau formulaire qui se trouve à l'Annexe 1 du présent document.
Politique de divulgation en trois étapes des conflits d'intérêts	La description du processus de divulgation et les exigences pour accommoder les activités de DPC en ligne/virtuelles ont été révisées.
Normes sur le matériel de présentation et de promotion des programmes Mainpro+	Des modifications ont été apportées pour clarifier les normes de promotion et de prestation des activités de DPC en ligne/virtuelles.
Tableaux du cadre des critères de qualité	Les critères de qualité ont été mis à jour pour refléter les modifications apportées aux exigences de certification pour les activités d'évaluation et pour clarifier les exigences concernant l'intégration des données probantes. Le tableau du cadre des critères de qualité a été mis à jour pour fournir des exemples d'activités/actions/interventions qui répondent aux exigences des critères de qualité.
Calcul des crédits à attribuer	L'explication sur la façon de gérer les activités qui chevauchent plus d'une catégorie de crédit dans le développement de programmes, qui figurait dans les versions précédentes des normes Mainpro+, a été supprimée et ne sera plus utilisée à l'avenir. Les fournisseurs doivent faire une demande pour une seule catégorie de crédit par programme, soit celle qui correspond à la majeure partie de l'activité.
Critère de qualité 2: Interactivité et participation	Des mises à jour ont été apportées pour clarifier les exigences en matière d'interactivité des activités de DPC en ligne/virtuelles.

Titre de la section	Description du changement
Critère de qualité 3: Intégration des données probantes	Des renseignements supplémentaires sur les sources de données probantes pour les sujets non cliniques ont été intégrés dans la description.
Programmes offerts en ligne	Des détails et des précisions supplémentaires ont été fournis sur les exigences en matière de développement et de prestation de programmes d'autoformation en ligne.
Certification Mainpro+ des programmes offerts au Québec	Des modifications mineures ont été apportées à la formulation des exigences spécifiques pour les activités certifiées au Québec.
Programmes d'apprentissage en ligne/virtuel	Des précisions supplémentaires ont été apportées aux exigences en matière de DPC en ligne/virtuel, y compris la reconnaissance des commanditaires et l'utilisation des halls d'exposition virtuels.
Chapitre 6: Déclarations de certification Mainpro+	Les déclarations de certification Mainpro+ ont été révisées et présentées dans un format plus visuel afin d'améliorer la clarté et le respect des exigences. Des modifications mineures ont également été apportées aux déclarations de certification Mainpro+ pour les programmes offerts au Québec.
Énoncés de marketing pour les programmes certifiés	De nouveaux énoncés de marketing ont été fournis pour la promotion d'activités certifiées Mainpro+ dans les situations décrites dans les normes Mainpro+.
Chapitre 7: Normes concernant la certification partielle	Des modifications mineures ont été apportées pour tenir compte des activités virtuelles de DPC. Des passages de la FAQ de la <i>Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées</i> concernant les activités non certifiées ont notamment été intégrés à cette section.
Annexe 1: Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts	Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts a été révisé. Les programmes qui souhaitent obtenir une certification après le 31 mars 2020 doivent utiliser le nouveau formulaire.

Représentation équilibrée des genres et diversité dans la planification des programmes certifiés Mainpro+

En mai 2020, D^e Alice Cheng, endocrinologue, a suggéré au département de DPC du CMFC d'établir une politique ou une exigence de représentation équilibrée des genres au sein des comités de planification scientifique des activités de DPC. À la suite de cette discussion, l'équipe de DPC a mis à jour la définition d'un comité de planification scientifique dans les normes de certification Mainpro+ comme suit :

Le CMFC encourage fortement la diversité dans la sélection des membres du comité de planification scientifique ainsi que des conférenciers, des modérateurs, des animateurs et des auteurs afin de représenter véritablement le public cible. Il s'agit notamment d'envisager une représentation équilibrée des genres, des races, des ethnies et de l'orientation/identité sexuelle. Si le public cible d'une activité de DPC est interprofessionnel, un comité de planification scientifique interprofessionnel est fortement encouragé. Les planificateurs d'activités de DPC sont également encouragés à inclure le point de vue du patient dans l'élaboration de l'activité de DPC. Une bonne façon d'y parvenir est d'inviter des patients à se joindre aux comités de planification scientifique.

L'équipe de DPC du CMFC estime qu'il s'agit d'une étape importante pour remédier aux inégalités dans l'enseignement médical au niveau du DPC. Les données démographiques actuelles du CMFC montrent que 51 % des membres sont des femmes et 49 % des hommes, et que 62 % des résidents actuels en médecine de famille dans notre base de données se sont identifiés comme étant des femmes. Bien que le CMFC ne recueille pas de données sur la race, les origines ethniques ou l'identité sexuelle de ses membres, il est important de reconnaître que les médecins de famille proviennent de toutes les sphères de la société et qu'ils doivent être représentés et pris en considération lors de la planification des activités de DPC. Un rapport de 2018 de l'Association médicale canadienne et de la Fédération des femmes médecins du Canada, *Analyse de l'équité entre les sexes et de la diversité dans la profession médicale au Canada*, a souligné l'importance d'inclure des voix de divers horizons dans la conception des programmes et des politiques du système de santé afin de mieux représenter l'évolution de la composition de la profession médicale et de la société dans son ensemble*.

Les faits confirment la notion canadienne selon laquelle la diversité fait notre force. Des recherches ont montré que les organisations ont tendance à avoir un processus décisionnel plus efficace et plus innovant, et à améliorer leurs performances lorsque leur conseil d'administration est composé de personnes de genres différents et issues de différents groupes ethniques†. Catalyst, un organisme de recherche qui vise à améliorer l'inclusivité dans les milieux de travail, a compilé 39 raisons pour lesquelles la diversité est importante (avec preuves à l'appui); certains des arguments qui y sont présentés sont pertinents pour le développement du DPC, notamment une plus grande probabilité d'être considéré comme éthique, une plus grande conscience sociale, davantage de créativité et une meilleure capacité à résoudre les problèmes‡.

* Association médicale canadienne et Fédération des femmes médecins du Canada. *Analyse de l'équité entre les sexes et de la diversité dans la profession médicale au Canada*. Ottawa (ON): Association médicale canadienne et Fédération des femmes médecins du Canada; 2018. Dans: <https://www.cma.ca/sites/default/files/pdf/Ethics/report-2018-equity-diversity-medicine-f.pdf>. Date de consultation: le 6 juillet 2020.

† Miller T, Del Carmen Triana M. Demographic diversity in the boardroom: mediators of the board diversity–firm performance relationship. *J Manag Stud*. 2009;46(5):755-786.

‡ Catalyst. Infographic: *Diversity Matters*. New York (NY): Catalyst; 2014. Dans: <https://www.catalyst.org/research/infographic-diversity-matters/>. Date de consultation: le 6 juillet 2020.

L'équipe de DPC du CMFC considère qu'il s'agit d'une première étape pour apporter plus d'équilibre et de diversité dans le milieu du DPC au Canada, et nous remercions D^{re} Cheng d'avoir ouvert la voie. Nous voulons apprendre de nos fournisseurs de DPC et des communautés d'apprenants. Veuillez nous faire part de votre façon d'aborder la diversité et l'inclusion dans le développement et la présentation des activités de DPC. Faites-nous part de vos idées à cpdinfofocus@cfpc.ca. Si vous nous y autorisez, nous pourrions utiliser vos commentaires dans un futur Conseil pratique et/ou un webinaire.

Exigences pour l'examen sur le plan de l'éthique des webinaires en direct

L'objectif du processus d'examen sur le plan de l'éthique Mainpro+ est de garantir que les programmes de DPC certifiés Mainpro+ continuent à se concentrer sur les besoins des médecins de famille en matière de formation et non sur des avantages secondaires comme les repas, les loisirs et les compensations financières. Le passage au DPC par webinaire a soulevé des questions de la part des fournisseurs sur les circonstances dans lesquelles l'examen sur le plan de l'éthique s'applique et auprès de quelles sections provinciales du CMFC les examens éthiques devraient être demandés. Un examen sur le plan de l'éthique est requis pour chaque cas de prestation d'activités en direct (en personne ou en ligne) ayant reçu un soutien financier à but lucratif. Comme dans le cas des activités en direct, le processus d'examen sur le plan de l'éthique porte sur :

- Les composantes logistiques des séances (p. ex., les repas, les pauses, les loisirs, les activités sociales, le lieu, la plateforme en ligne, les conférenciers et les présentateurs).
- Le matériel promotionnel, les invitations, la correspondance avec les participants potentiels, les attestations de participation et toutes les autres annonces publiées dans les médias imprimés ou électroniques (p. ex., sites Web, blogues); cet examen comprend la vérification qu'aucune marque de commanditaire n'est incluse dans ce matériel et que les déclarations de certification Mainpro+ appropriées sont utilisées.
- Les coûts à couvrir par les participants (p. ex., inscription et activités sociales); cet examen a pour but de vérifier que les frais encourus par les participants ne sont pas subventionnés de sorte que le commanditaire ait une influence sur le contenu pédagogique.
- Les formulaires et diapositives de déclaration de conflits d'intérêts dûment remplis des conférenciers, des modérateurs et des animateurs de la séance doivent être examinés.

La question d'où et dans quelles circonstances un examen sur le plan de l'éthique est nécessaire pour les webinaires en direct peut être compliquée à comprendre, surtout lorsqu'il n'existe pas de lieu précis pour en déterminer l'emplacement. Le **tableau 2** présente quelques scénarios afin d'aider les fournisseurs à mieux comprendre ce qui doit être fait. Veuillez noter que ces scénarios s'appliquent aux programmes qui bénéficient d'un soutien financier à but lucratif et doivent faire l'objet d'un examen sur le plan de l'éthique.

Tableau 2. Exigences en matière d'examen sur le plan de l'éthique pour les webinaires en direct

Scénario	Attentes pour l'examen sur le plan de l'éthique
<p>1. Les médecins participent à un webinaire en direct de leur clinique avec des repas livrés par les représentants des commanditaires. Cela peut avoir lieu dans plusieurs cliniques partout au pays pour le même webinaire en direct.</p>	<p>Dans ce cas, un seul examen sur le plan de l'éthique est requis pour chaque province dans laquelle ce scénario se produit pour la séance de webinaire en direct. La demande d'examen sur le plan de l'éthique doit inclure des détails sur les coûts des repas et sur la personne qui les livre.</p>
<p>2. Les médecins assistent à un webinaire en direct dans un restaurant ou un hôtel (avec ou sans la présence d'un représentant du commanditaire).</p>	<p>Un examen sur le plan de l'éthique distinct devra être effectué pour chaque endroit spécifique où ce scénario se déroule (même processus que pour les présentations en direct, en personne, dans un restaurant ou un hôtel).</p>
<p>3. Les médecins assistent à un webinaire en direct de leur domicile ou de leur clinique et la nourriture est livrée par un service de livraison et sans contact avec un représentant du commanditaire.</p>	<p>Une seule demande d'examen sur le plan de l'éthique est requise par province où ce scénario se déroule. Elle peut être combinée avec l'examen sur le plan de l'éthique demandé pour le premier scénario (voir plus haut).</p>
<p>4. Les médecins assistent à un webinaire en direct de leur domicile ou de leur clinique sans livraison de nourriture ni contact avec un représentant du commanditaire.</p>	<p>Une seule demande d'examen sur le plan de l'éthique est requise par province où ce scénario se déroule. Elle peut être combinée avec l'examen sur le plan de l'éthique demandé pour le premier scénario (voir plus haut) si les deux cas surviennent lors d'un même webinaire.</p>

Plateformes et URL appropriées pour la prestation de DPC virtuel

Le site Web ou l'URL de la plateforme de diffusion d'une activité de DPC certifiée Mainpro+ en format virtuel ne peut être hébergé ou annoncé sur un site commercial ou appartenant à l'IPSS. Cela s'applique aussi aux pages d'inscription en ligne des événements certifiés Mainpro+. L'URL de ces activités ne peut contenir les noms de commanditaires ou de produits des commanditaires; par exemple, « www.pharmaX.com/evenement_Mainpro+ » ne serait pas acceptable.

Lorsque le site Web d'un événement certifié Mainpro+ comporte un lien actif vers du matériel, du contenu ou des services non certifiés, il faut prévoir une fenêtre contextuelle pour informer l'utilisateur que le site et son contenu ne font pas partie du site et du contenu du programme certifié Mainpro+.

Les conditions suivantes s'appliquent également:

- La page de destination doit apparaître dans une nouvelle fenêtre ou un nouvel onglet.
- Les utilisateurs doivent avoir la possibilité de ne pas cliquer sur une annonce ou un lien; l'annonce ou le lien ne peut être fait d'une manière qui oblige l'utilisateur à y cliquer pour continuer.

Les logos des commanditaires et/ou des produits ne doivent pas figurer sur la page d'accueil ou la page de renvoi du site Web d'un événement certifié Mainpro. Lorsque des logos doivent être utilisés, le CMFC exige qu'ils soient réservés pour une page ou un onglet séparé où les commanditaires sont remerciés. Le nom ou le logo de l'entreprise ne doit pas figurer sur la même page Web que le contenu du programme certifié Mainpro+ (p. ex., l'ordre du jour, les renseignements sur les conférenciers, le lien du plan de cours vers un webinaire ou une activité en ligne). Les logos ou marques propres à un produit ne peuvent être utilisés à quelque titre que ce soit.

Au cours du processus d'examen sur le plan de l'éthique, on peut demander aux fournisseurs de fournir l'URL et/ou la plateforme utilisée pour organiser des webinaires en direct de s'assurer qu'aucune marque de commanditaire n'est présente. Les activités qui incluent ce type de marque ne seront pas approuvées.

Conseils et astuces CERT+

Répondre aux questions financières sur la demande

Le processus de demande en ligne sur CERT+ pose plusieurs questions relatives au soutien financier des activités visant la certification Mainpro+. Ces questions peuvent sembler floues pour les fournisseurs de programmes, car le terme « soutien » peut avoir un sens différent pour chacun. L'équipe du DPC tentera de préciser ces questions à l'avenir, mais, en attendant, voici un petit guide pour vous aider à mieux comprendre comment y répondre avec exactitude.

La première question financière est la suivante : « Ce programme a-t-il été produit grâce au soutien financier ou non financier d'une entreprise ou d'une organisation à but lucratif? ». Les fournisseurs doivent répondre « oui » à cette question s'ils cherchent à obtenir des commandites pour leur programme auprès d'organisations externes à but lucratif. Si la réponse est « oui », les fournisseurs sont invités à indiquer si le soutien est financier ou non financier (les deux peuvent être sélectionnés). Le soutien non financier comprend les services, les outils ou les ressources humaines ayant une valeur monétaire qui sont fournis à une organisation pour appuyer une activité de formation (p. ex., la distribution d'invitations, un prêt de matériel). Les fournisseurs sont tenus de dresser la liste des bailleurs de fonds pour l'argent que reçoit le programme en indiquant leur nom et le montant total de l'aide financière demandée et/ou reçue. Les programmes offerts en direct, présentés en personne ou en ligne, et bénéficiant du soutien d'organisations à but lucratif doivent faire l'objet d'un examen sur le plan de l'éthique.

La question « Ce programme a-t-il été produit grâce au soutien financier ou non financier d'une organisation à but non lucratif? » fait référence au soutien financier ou non financier d'organisations externes à but non lucratif. Les fournisseurs doivent cocher « oui » uniquement s'ils reçoivent un soutien financier d'organisations externes. Si le fournisseur du programme est une organisation à but non lucratif et qu'il finance par lui-même l'activité de formation, il doit répondre « non » à cette question.

Lorsque les fournisseurs répondent « non » pour le soutien financier et non financier d'organisations à but lucratif et non lucratif, ils sont invités à répondre à une dernière question pour qualifier les dispositions financières de l'activité de formation. On leur demande alors : « Ce programme est-il autofinancé par une organisation à but lucratif? » Les fournisseurs doivent répondre « oui » à cette question s'ils sont une organisation de DPC à but lucratif (p. ex., une compagnie qui organise des voyages de DPC, une société d'enseignement médical). Si la réponse est « oui » et que l'activité se déroule en direct, que ce soit en personne ou en ligne, un examen sur le plan de l'éthique est nécessaire.

Si, à tout moment, vous ne savez pas comment répondre aux questions financières ou à toute autre question sur la demande CERT+, veuillez communiquer avec un membre de l'équipe de certification à l'adresse certplus@cfpc.ca ou au numéro sans frais 1 866 242-5885.

Dates à retenir

DPC sous la loupe en direct

Anglais : Le Mardi 1 juin 2021 à 11 h 30 (HE)

Français : Le Mardi 1 juin 2021 à 14 h 30 (HE)

Ce webinaire en direct explorera en profondeur le contenu du bulletin *DPC sous la loupe* et permettra aux fournisseurs de programmes de poser des questions et de demander des éclaircissements. Les organisateurs discuteront de l'impact de la pandémie sur la prestation de DPC et aborderont des questions concernant les normes de certification Mainpro+ et le DPC virtuel. Pour vous inscrire au webinaire en français, rendez-vous au https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_mFnFvezCTf6_ZM7xqLxzFA. Pour vous inscrire au webinaire en anglais, allez au https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_7Fv1ggqoS1i1FPWWIR0T4g. Les webinaires seront enregistrés pour ceux et celles qui ne peuvent y assister en direct.

Mainpro+ 101

Anglais : Le Mercredi 9 juin 2021 à 11 h 30 (HE)

Français : Le Mercredi 9 juin 2021 à 14 h 00 (HE)

Vous découvrez la certification Mainpro+ ou vous souhaitez rafraîchir vos connaissances sur les normes de certification Mainpro+? Si c'est le cas, ce webinaire est pour vous. Les conférenciers présenteront un aperçu des normes et des processus de certification des programmes. Cette séance portera sur les sujets admissibles et les organisations prestataires de DPC, le processus de divulgation des conflits d'intérêts, ainsi que des conseils et astuces pour satisfaire aux exigences de présentation des demandes. Nous expliquerons les catégories de crédits, les processus d'examen pour la certification provinciale et nationale et les exigences des critères de qualité pour les programmes donnant droit à un, deux ou trois crédits par heure. Les questions fréquemment posées concernant la certification Mainpro+ et le développement de programmes seront également abordées.

Pour vous inscrire au webinaire en français, rendez-vous au https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_lzBn4LOBQDKqK8dmhuQ8rA. Pour vous inscrire au webinaire en anglais, allez au https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_J6oI_lgeSKmbmnJVbyZ48Q. Les webinaires seront enregistrés pour ceux et celles qui ne peuvent pas y assister en direct.

Merci!

L'année qui vient de s'écouler a été hors du commun. Le personnel du département de DPC du CMFC tient à remercier les fournisseurs de programmes de DPC et les membres de comités de planification scientifique pour tout ce qu'ils ont fait pour que les activités de DPC qu'ils créent puissent répondre aux besoins des médecins de famille durant la pandémie de COVID-19. Nous vous remercions de vous adapter et d'innover afin que les participants Mainpro+ puissent continuer à bénéficier de développement continu certifié Mainpro+. Nous sommes ravis de pouvoir continuer à collaborer avec vous en 2021.



Ce que nous lisons : Une bibliographie de DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques et d'autres articles liés au DPC que nous avons découverts récemment. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances actuelles en matière de DPC, appuient les principes des normes de certification Mainpro+ ou présentent des concepts uniques dans le domaine de l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC.

Catalyst. *Infographic: Diversity Matters*. New York (NY): Catalyst; 2014. Dans : <https://www.catalyst.org/research/infographic-diversity-matters/>. Date de consultation : le 6 juillet 2020.

Kitty D, Funnell S, éd. *CanMEDS-Médecine familiale : Document d'accompagnement sur la santé autochtone*. Mississauga (ON): Collège des médecins de famille du Canada; 2020. Dans : <https://www.cfpc.ca/CFPC/media/PDF/CanMEDS-IHS-FRE-web.pdf>. Date de consultation : le 1^{er} décembre 2020.

Outschoorn A, Harvey J, Black J, Lujan M, Warsi Z, Girouard A. Mainpro+® evaluation. *Le Médecin de famille canadien*. 2020;66(9):e240-e246. Dans : <https://www.cfp.ca/content/66/9/e240/>. Date de consultation : le 1^{er} décembre 2020.

Ratelle JT, Wittich CM, Yu RC, Newman JS, Jenkins SM, Beckman TJ. Effect of pause procedures on participant reflection and commitment-to-change in continuing medical education. *Teach Learn Med*. 2020:1-9.

Shah S, Diwan S, Kohan L, Rosenblum D, Gharibo C, Soim A et coll. The technological impact of COVID-19 on the future of education and health care delivery. *Pain Physician*. 2020;23(4S):S367-S380. Dans : <https://www.painphysicianjournal.com/current/pdf?article=NzEwNw%3D%3D&journal=129>. Date de consultation : le 1^{er} décembre 2020.

L'équipe de développement professionnel continu

Jeff Sisler, MD, CCMF, FCMF

Directeur général

Développement professionnel
et soutien à la pratique

Amy Outschoorn, MEd, CTD

Directrice,

Développement professionnel continu

Janice Harvey, MD, CCMF (SEM), FCMF

Médecin-conseil,

Développement professionnel continu

Jessica Black, MEd

Responsable, Certification

Développement professionnel continu

Melissa Lujan, MSc

Responsable, Mainpro+

Développement professionnel continu

Zarreen Warsi

Responsable de projets,

Plan d'apprentissage professionnel
Développement professionnel continu
et soutien à la pratique

Tyrone Czernon

Responsable adjoint bilingue,

Certification

Développement professionnel continu

Jasmina Vicentijevic

Analyste en gestion de projet

Développement professionnel continu

Deborah Blois

Coordonnatrice, Certification

Développement professionnel continu

Michèle Desjardins

Coordonnatrice bilingue du programme

de soutien Mainpro+ et
coordonnatrice de la certification,
Développement professionnel continu

Sara Gambino

Coordonnatrice bilingue des dossiers

Mainpro+,
Développement professionnel continu

Rouby Moothoo

Coordonnatrice bilingue des dossiers

Mainpro+,
Développement professionnel continu

Liza Santos

Adjointe administrative

Développement professionnel
et soutien à la pratique